



Dissolution pacs avec bien immobilier en jeu

Par **zangara**, le **13/06/2008** à **09:43**

Bonjour,
J'ai acheté une maison avec mon compagnon en 2006, avec un prêt établi à nos deux noms. Nous nous sommes pacsés en juillet 2007 (régime de l'indivision)
Je pense à me séparer de mon "pacsé" mais ne souhaite pas avoir à vendre la maison (il l'adore; c'est son projet).
Mon compagnon a les moyens de rembourser le prêt tout seul, je suis prête à renoncer à tous mes droits sur cette maison s'il le faut, mais [s]souhaite avant toute chose pouvoir être libérée du prêt contracté, pour pouvoir éventuellement, d'ici quelques temps, acheter un appartement toute seule.[/s]
Quelles sont les solutions qui s'offrent à nous?
je pense à :
- il rachète mes parts (mais je doute qu'il ait les moyens de le faire)
- il reste dans la maison, moyennant le versement d'une indemnité, mais l'indivision est alors maintenue, et je reste bloquée dans le prêt immobiliern
- je cède mes parts à titre gratuit (est-ce seulement possible?) mais celà ne peut-il pas être considéré comme une donation par le fisc, qui taxera alors cette transmission?
merci de vos lumières